



# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Gisy Les Nobles

**du jeudi 20 octobre 2022  
sur convocation du 14 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT.

**Etaient présents** : Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** :

STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre  
MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie  
POUTHÉ Christophe à BABOUHOT Patrick

**Absent(s) excusé (s)**: SALMON Bryan

**A été nommé secrétaire de séance** : VIARD Benjamin

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2022,
2. Finances - Demande de subvention Ambition et plan de financement 19 Grande Rue,
3. Finances - Décision modificative n°1 commune et assainissement,
4. Territoire – Référent SDIS,
5. Territoire - Référents ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité),
6. Informations et questions diverses.

**1) Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2022**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu aux membres du conseil municipal qui l'adoptent sans observation particulière.

**2) Finances – Demande de subvention Ambition et plan de financement 19 Grande Rue**

Monsieur le Maire expose que suite à la validation de l'avant-projet définitif pour le projet du 19 Grande Rue, la commune peut bénéficier par le Conseil Départemental de subventions par l'intermédiaire « Ambition pour l'Yonne » ou « Ambition + ». Le projet présenté pour cette demande est :

→ démolition d'un ancien corps de ferme et construction d'un bâtiment pour accueillir un dépôt de pain multiservices / restauration avec local pour un tiers d'usage dans le cadre de la revitalisation de notre centre bourg,

Les détails financiers de l'opération se présentent comme suit :

- Montant prévisionnel des travaux : 637 000.00 euros HT,  
(Local pour un tiers d'usage inclus)
- Maitrise d'œuvre : 78 847.50 euros HT
- Bureau contrôle technique : 3 970.00 euros HT
- Bureau coordination SPS : 3 627.50 euros HT
- Montant total des travaux 723 445.00 euros HT

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Origine du financement</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DETR (l'état ne subventionne pas la totalité du projet le montant pris en compte est 616 76000 euros)	185 028.00	30%
<b>Ambition + pour l'Yonne</b>	<b>361 722.50</b>	<b>50%</b>
Emprunt	176 694.50	
<b>TOTAL</b>	<b>723 445.00</b>	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus, sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour bénéficier de « Ambition pour l'Yonne », sollicite la bonification de « Ambition + pour l'Yonne », autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

### **3 ) Finances – Décisions modificatives n°1**

#### **Budget communal**

Monsieur le Maire expose que suite au changement de nomenclature comptable il est nécessaire de faire une décision modificative pour les amortissements du budget communal. Il propose l'opération suivante :

#### **Section de fonctionnement**

D 6232 (011) Fêtes et cérémonies - 255.91 euros  
D 6811 (042) Dotations aux amortissements + 255.91 euros

#### **Section d'investissement**

R 10226 (10) Taxe d'aménagement - 255.91 euros  
R280041582 (040) + 255.91 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget communal.

#### **Budget assainissement**

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en paiement de deux années de redevance assainissement pour l'agence de l'eau Seine/Normandie sur le même exercice comptable, il est nécessaire de faire une décision modificative afin d'honorer le 2<sup>ème</sup> paiement. Il propose l'opération suivante :

#### **Section de fonctionnement**

D 678 autres charges exceptionnelles	- 4 887.00 euros
D 706129 Reversement agence de l'eau	+ 4 887.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

#### **4 ) Territoires- référent SDIS**

Monsieur le maire expose que la Préfecture demande qu'un adjoint ou un conseiller municipal soit nommé référent Incendie et Secours. Mme RAVANEL se porte volontaire.

#### **5 ) Territoire- Référents ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité),**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la préfecture en partenariat avec l'association des maires ruraux de France qui nous demande si la commune souhaite rejoindre l'action ERRE (Elu Rural Relais de l'Egalité) ? Cela concerne la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et l'autonomie économique des femmes en milieu rural. Il est proposé le repérage de conseillers municipaux volontaires pour devenir « relais de l'égalité ». Aucun volontaire pour cette proposition.

#### **6) Informations et questions diverses**

Monsieur le maire informe que:

- L'enfouissement de la fibre a été réalisée par YCONIK rue Saint Pregts, sans au préalable prévenir la mairie. Orange va bientôt retirer les poteaux de télécommunication,
- notre agent Monsieur REISS a obtenu son concours de Technicien Territorial, félicitations à lui,
- les vœux du maire se tiendront le samedi 7 janvier à 18h00 à la salle des fêtes de Gisy,
- la cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h30 au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie se tiendra la remise des prix des maisons fleuries. La commune profitera de ce moment pour saluer la naissance à Gisy les Nobles même d'une petite fille,
- le repas du CCAS aura lieu le vendredi 16 décembre à 12h à la salle des fêtes,
- la réunion du petit journal se tiendra le 25 octobre à 18h,
- l'aire de jeux commandée ne sera livrée qu'au mois de février 2023,
- un rappel doit être fait aux administrés sur l'interdiction de brûler,

- suite aux problèmes de bruit à la salle des fêtes, il est mis à l'étude la pose d'un sonomètre,
- un nouveau prêtre sera à Pont sur Yonne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022,
- Mmes CARQUIN et FERRIERE signalent des intrusions dans les jardins et maisons, il faut rester vigilant, et ne pas hésiter à appeler le 17,
- Monsieur MENEREAU demande que la haie au chemin de ronde soit moins taillée côté route,
- Monsieur FINELLI informe que le jury régional des villes et villages fleuris s'est présenté à Gisy fin juillet. Nous tenons à remercier la société Lambert Location pour le prêt d'un véhicule et Monsieur PINTO qui a été notre chauffeur. La remise des prix aura lieu le 15 novembre à Dijon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Gisy les Nobles, le 28 Octobre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Benjamin VIARD

Patrick BABOUHOT